



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Cabinet du Préfet
Service régional et départemental de la Communication Interministérielle
03.80.44.64.44*

27 septembre 2016

2 pages

Réunion de la commission départementale de coopération intercommunale le 27 septembre 2016

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) s'est tenue le 27 septembre 2016.

Au cours de cette séance, Mme la Préfète de région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de la Côte-d'Or, a dressé le bilan de la consultation des collectivités locales concernées par la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), approuvé le 25 mars 2016, et plus particulièrement des projets de fusion de communautés de communes (CC).

Sur 8 projets de fusion, 7 ont donné lieu à un avis favorable lors de la consultation organisée au sujet des projets de périmètre envisagés.

Au cours de sa réunion du 27 septembre 2016, la CDCI était appelée à émettre un avis sur le projet de fusion de la communauté de communes du Mirebellois et de la communauté de communes de Val de Vingeanne qui n'a pas recueilli, lors de cette consultation, l'avis majoritaire des conseils municipaux des communes concernées.

La commission a pu entendre les deux présidents des CC du Val de Vingeanne et du Mirebellois qui ont fait part de la crainte initiale d'une augmentation de la fiscalité en raison de l'harmonisation de la compétence scolaire entre les deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La commission a pris acte, cependant, de la concertation qui a été engagée depuis plusieurs mois entre les deux présidents et les services de l'État et qui a permis, au travers de simulations financières et fiscales de trouver la meilleure solution pour que ce projet se réalise. Enfin, la CDCI a noté la volonté des élus, dans ce contexte, de mener à bien la fusion.

Compte tenu de ces éléments, la CDCI a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de fusion des CC du Val de Vingeanne et du Mirebellois, notant que l'accompagnement des services de l'État se poursuivra à ce sujet.

Au terme de cette séance, le SDCI de Côte-d'Or pourra être mis en œuvre dans sa totalité au 1^{er} janvier 2017. Il se traduira par les fusions de :

- CC Butte de Thil / CC du canton de Vitteaux / CC du Sinémurien
- CC de Liernais / CC du Pays d'Arnay
- CC de l'Auxois Sud / CC du canton de Bligny-sur-Ouche
- CC du canton de Selongey / CC Sources de la Tille
- CC du Mirebellois / CC du Val de Vingeanne
- CC Plaine des Tilles / CC Val de Norge

- CC de Gevrey-Chambertin / CC Pays de Nuits-Saint-Georges / CC Sud Dijonnais
- CC Auxonne – Val de Saône / CC du canton de Pontailleur-sur-Saône

Au total, au 1^{er} janvier 2017, le département de la Côte-d'Or comptera :

- 19 communautés de communes (au lieu de 27)
- 1 communauté urbaine
- 1 communauté d'agglomération

Mme la Préfète a tenu à remercier les membres de la commission départementale de coopération intercommunale pour le travail accompli à l'occasion de l'élaboration du SDCI de Côte-d'Or et pour leur rôle essentiel durant la conception du schéma. La prochaine étape administrative se concrétisera par les arrêtés préfectoraux de périmètre.

Mme la Préfète a souligné qu'elle avait pu mesurer l'investissement qui a été celui des élus concernés par les projets de fusion (dans la convergence des compétences, en matière de ressources humaines, de gouvernance et d'organisation interne, au plan financier et fiscal, en terme de communication et d'information des citoyens ...). Ce travail va se poursuivre avec la mise en œuvre concrète de la fusion.

Le rôle d'appui de l'État n'est pas terminé. Dans la phase de mise en œuvre du SDCI, les services de l'État, sous l'égide des sous-préfets d'arrondissement, continueront à accompagner les présidents des communautés de communes dans la mise en place des fusions actées.